

le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, des plans et devis d'un barrage situé sur la rivière Poisson Blanc, à l'issue du lac Poisson Blanc, dans un territoire non subdivisé du canton de Preston, comté de Papineau.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement choisi pour la construction de ces ouvrages et les terrains affectés par le refoulement des eaux, a été transmise au ministre des terres et forêts, et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Papineauville, comté de Papineau.

La demande contenue dans la requête sera prise en considération le ou après le jour suivant la date de la dernière publication du présent avis dans la *Gazette officielle de Québec*.

La requérante,
THE SINGER MANUFACTURING CO.

9537-23-4-o

2 — (Article 35) Lois relatives à l'Administration des Terres et Forêts

8 Geo. V, c. 69 formule "A"

AVIS DE LA DEMANDE DU DÉPÔT DES PLANS
ET DEVIS

Avis est donné au public, conformément à l'article 35 de la Loi du régime des eaux courantes, que La Compagnie Électrique Rivière-à-Pierre Limitée, de 111 Côte de la Montagne à Québec, et de Rivière-à-Pierre, se propose de faire l'érection d'un barrage en béton ainsi qu'une dalle à billots sur la Rivière-à-Pierre, dans le canton Bois, comté de Portneuf, P. Q.

Avis est de plus donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant la nature de l'ouvrage, et les terrains qui seront affectés par ces travaux a été transmise au Ministre des Terres et Forêts, et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau d'enregistrement du comté de Portneuf à Cap-Santé, P. Q.

La demande contenue dans la requête sera prise en considération par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil, le ou après le dixième jour suivant la date de la dernière publication du présent avis dans la *Gazette officielle de Québec*.

Québec, le 22 mai, 1945.

La Requérante,
LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE RIVIÈRE-
9573-24-4-o À-PIERRE, LIMITÉE.

Avis est par les présentes donné par le maire et le secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse de St-Méthode d'Adstock, comté de Frontenac, que le Lieutenant-gouverneur a approuvé, en date du 6 avril 1945, suivant un rapport du Comité de l'Hon. Conseil Exécutif, le changement de nom de la municipalité de la paroisse de St-Méthode d'Adstock en celui de "Municipalité de St-Méthode de Frontenac".

Conformément aux dispositions de l'article 48 du code municipal, ce changement de nom entre en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis dans la *Gazette Officielle de Québec*.

St-Méthode, le 14 juin 1945.

Le maire,
PATRICE TARDIF,
Le Secrétaire-trésorier,
ARTHUR DUBREUIL.

[Sceau]
9779-o

of the plans and specifications of a dam situate on the Poisson Blanc river, at the outlet of Lac Poisson Blanc, in an unsubdivided territory of the township Preston, county of Papineau.

Notice is also given that a petition to that effect, accompanied by a plan and specifications showing the site chosen for the construction of the said works and the lands which will be affected by the backing up of the water, has been forwarded to the Minister of Lands and Forests, and that a duplicate of such plan and specifications has been deposited in the registry office of the registration division of Papineauville, county of Papineau.

The application contained in the petition will be taken into consideration on or after the day following the date of the last publication of the present notice in the *Quebec Official Gazette*.

THE SINGER MANUFACTURING CO.
Petitioner.

9537-23-4

2 — (Section 35) Laws respecting the Administration of Lands and Forests

8 Geo. V, chap. 69 Form "A"

APPLICATION AND NOTICE OF DEPOSIT
OF PLANS AND SPECIFICATIONS

Public notice is hereby given in accordance with section 35 of the Water-Course Act, that "La Compagnie Électrique Rivière-à-Pierre, Limitée", of 111 Mountain Hill, Quebec, and of Rivière-à-Pierre, intends to have a concrete dam and a log-flume built on the Rivière-à-Pierre, in the Township Bois, county of Portneuf, P. Q.

Notice is also given that a petition to that effect, accompanied by a plan and specifications indicating the nature of the work and the lands to be affected by the said works has been forwarded to the Minister of Lands and Forests, and that a duplicate of the said plan and specifications has been deposited in the Registry Office for the County of Portneuf at Cap-Santé, P. Q.

The application contained in the petition will be taken into consideration by the Lieutenant-Governor in Council, on or after the tenth day following the date of the last publication of the present notice in the *Quebec Official Gazette*.

Québec, May 22, 1945.

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE RIVIÈRE-
9573-24-4 À-PIERRE, LIMITÉE,
Petitioner.

Notice is hereby given by the Mayor and the Secretary-Treasurer of the municipality of the parish of St-Méthode d'Adstock, county of Frontenac, that the Lieutenant-Governor has approved, under date the 6th of April, 1945, according to a report of the Committee of the Honourable Executive Council, the change of name of the municipality of the parish of St-Méthode d'Adstock to that of "Municipalité de St-Méthode de Frontenac".

In conformity with the provisions of article 48 of the Municipal Code, the said change of name will come into force on and from the date of the publication of the present notice in the *Quebec Official Gazette*.

St-Méthode, June 14th, 1945.

[Seal] PATRICE TARDIF,
Mayor.
ARTHUR DUBREUIL,
Secretary-Treasurer.

9779